

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191213-0000020981-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-1-3

Séance du vendredi 13 décembre  
2019

### **CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS), EXERCICE 2020**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme JENN donne procuration à M. TRIMAILLE.

Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme DIETRICH.

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2020, selon les modalités énoncées à l'annexe A de la présente délibération

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Au vu du projet d'orientations budgétaires 2020 joint en annexe à la présente délibération, verse une contribution d'un montant de 23 035 000€ (vingt-trois millions trente-cinq mille euros) au budget de fonctionnement du SDIS et impute cette somme au chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C 782 ;
- Verse une subvention d'investissement de 1 000 000 € (un million d'euros) fléchée sur l'acquisition de moyens techniques, et impute cette somme au chapitre 204, fonction 12, nature 2041781, programme C 282.